



ARRÊTÉ N° 137/2024

Circulation Alternée par Feux Tricolores Avenue de l'Aublette Du 04 au 06 Septembre 2024

Le Maire de la Commune de Quévert,

Vu, les articles L 2213.1, 2213.2 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu, le Code de la Route,

Considérant la demande de l'entreprise LESSARD en date du 02 août 2024 de régler la circulation rue Auguste Pavie pour une réfection de trottoir du 4 au 6 septembre 2024.

Considérant, qu'il nous appartient, en vertu de nos pouvoirs de police, de prendre toutes dispositions réglementaires de nature à assurer la sécurité publique et les commodités de passage sur les voies publiques afin d'éviter tout accident,

ARRÊTE

ARTICLE 1: En raison de travaux de voirie, la circulation sera alternée par feux tricolores avenue de l'Aublette du 4 au 6 septembre 2024.

ARTICLE 2: Tous les panneaux réglementaires de signalisation seront mis en place par l'entreprise LESSARD.

ARTICLE 3: La Directrice Générale des Services de la commune est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à la gendarmerie, aux pompiers et à l'entreprise LESSARD.

Fait à QUÉVERT, le 07/08/2024

L'adjointe déléguée,

Catherine DENIEL

